

22-11-12 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le Comptable de la Commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dus, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le Comptable du Trésor expose qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6542 du budget de la Commune pour donner suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte à l'encontre de INTEGRALE SA, ACTI POSE et ROTISSERIE 42.

Ces dettes ayant été admises en non-valeur, il convient d'émettre aussi un titre de recettes exceptionnelles sur recouvrement de créances en non-valeur au compte 7714.

Exercice comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant restant à recouvrer HT	TVA	TTC
2014	T-5	Loyer 1er trimestre 2014 - Intégrale SA	3 219,39 €	643,88 €	3 863,27 €
2014	T-29	Charges locatives 2ème trimestre 2013 - Intégrale SA	1 880,55 €		1 880,55 €
2014	T-529	Loyer 2ème trimestre 2014 - Intégrale SA	3 219,39 €	643,88 €	3 863,27 €
2014	T-1155	Charges locatives 1er trimestre 2014 - Intégrale SA	2 745,81 €		2 745,81 €
2014	T-269	TLPE 2013 ACTI POSE	595,20 €		595,20 €
2015	T-286	TLPE 2014 ACTI POSE	595,20 €		595,20 €
2014	T-77553640032	ROTISSERIE 42	78,87 €		78,87 €
2015	T-77551780032	ROTISSERIE 42	17,12 €		17,12 €
TOTAL			12 351,53 €	1 287,76 €	13 639,29 €

Je vous demande :

- de m'autoriser à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 12 351.53 € HT + 1 287.76 € TVA soit 13 639.29 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts par décision modificative n° 1-2022 au chapitre 65 ;

- de m'autoriser à émettre un titre au compte 7714 pour supprimer l'admission en non-valeur précédemment prononcée par le Conseil Municipal au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 12 351.53 € HT + 1 287.76 € TVA soit 13 639.29 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts par décision modificative n° 1-2022 au chapitre 65 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre au compte 7714 pour supprimer l'admission en non-valeur précédemment prononcée par le Conseil Municipal au compte 6541.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

Le Maire,
Christian SERVANT

A Saint-Priest en Jarez,
Le 8 novembre 2022

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e adjointe

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 7 novembre 2022

22-11-12 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - SCHERRER Marie-Jeanne - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. SERVANT
Mme BAUDRY à M. ZAVROSA
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme SCHERRER à Mme GEUSENS
Mme JOLY à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :